Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-245900287-20200206-20200019-DE

Comité deS AGES
Du Pays Trithois

Extrait du Registre des Délibérations Du Comité deS AGES du Pays Trithois SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2020 N° 20200019

L'an deux mille vingt, le six février à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Isabelle CHOAIN, Vice-présidente aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	31 janvier 2020
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1pouvoir
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20200019 : Tarif des communications téléphoniques – résidence « Arthur Musmeaux »

Titulaires présents : Robert JOURNEZ « Artres », Julien DUSART et Gérard RENARD « Aulnoy lez valenciennes », Marie Claude SOUPLET « Haulchin », Claudine KERN « Hérin », Charline DOLEZ et Henri DUMOULIN « Maing », Isabelle CHOAIN « Prouvy », Sylvia POTIER « Raismes », Aboud MAJDALANI et Jean Claude DOYEN « Rouvignies », Claudette HONORE « Trith saint Léger », Marc GILLERON « Verchain Maugré »

Suppléants présents : Mauricette ARMAND « Haulchin », Marie Jeanne LASSELIN « Hérin », Claudine JOUET et DE CECCO Gisèle « La Sentinelle », Christelle GENARD « Prouvy », Jean Claude GABELLE « Verchain Maugré »

Excusés : Liliane ANDRE pouvoir donné à Robert JOURNEZ « Artres », Joël BRUNET et Jean Baptiste PAMART « Famars », Marie Claire BAILLEUX « Haulchin », Franck SCARTOCCETTI « Hérin », Jeannine GOUGET et Bernadette SOPO « La sentinelle », Jean Maurice METAYER et Maud HAMIEAU « Monchaux sur écaillon », Martine DILIBERTO et Pascal TIMPANO « Petite Forêt », Isabelle MOYAUX « Prouvy », Marie Pascale MAITTE, Sarah MAITTE « Quérenaing », Michel PILLON « Raismes », Yvette GARCON et Annie Claude LIONNE « Thiant », Norbert JESSUS « Trith Saint Léger » Michel DUPONT « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : Claudette HONORE

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le
ID : 059-245900287-20200206-20200019-DE

Madame la Présidente RAPPELLE à l'assemblée que le Comité deS AGES du Pays Trithois a fixé, par délibération en date du 15/10/2019 reçue en sous-préfecture le 16/10/2019, le tarif des communications téléphoniques refacturées aux résidents de la résidence « Harmonie et Les Godenettes » à 0.60€ l'unité.

Madame la Présidente PROPOSE à l'assemblée de fixer le même tarif pour la résidence « Arthur Musmeaux ».

LE COMITE SYNDICAL
VU l'exposé de Madame la présidente,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de fixer le tarif des communications téléphoniques refacturées aux résidents de la résidence « Arthur Musmeaux » à 0.60€ l'unité pour l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Comité des AGES
du Pays Trithois

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le: